

## *Vous souhaitez devenir membre du réseau d'Allergo-Vigilance*

Le Réseau d'Allergo-Vigilance est une association réservée à des professionnels œuvrant dans le domaine de l'allergologie. En conséquence pour devenir membre il faut passer par les étapes suivantes :

### **Etape 1 : Création d'un compte sur le site**

Sur la page d'accueil public du site, en cliquant sur la touche « Créer un compte » vous avez accès à un formulaire d'inscription. Pour que votre candidature soit acceptable il faut que votre activité corresponde à l'une des possibilités proposées dans la rubrique « Fonction »

### **Etape 2 : Latence après candidature**

- Lorsque votre compte est créé, votre candidature est adressée au Conseil d'Administration du réseau.
- Lorsque votre candidature est acceptée, un courriel vous invite à procéder aux formalités d'adhésion.

### **Etape 3 : Formalités d'adhésion**

- Vous vous identifiez sur le site avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis lors de la création de votre compte
- Puis vous complétez le formulaire d'adhésion en précisant :
  - le mode de paiement de votre cotisation (chèque ou virement)
  - le nom de la banque dans le cas d'un paiement par chèque
  - le nom du payeur dans le cas d'un virement (vous ou un organisme)
- Vous pouvez alors naviguer temporairement sur l'espace « membres » du site

### **Etape 4 : Règlement de cotisation**

Vous effectuez le paiement de votre cotisation (chèque ou virement) et, dès réception du règlement de votre cotisation, vous êtes membre à part entière du réseau, recevez toutes les informations diffusées par le réseau et pouvez naviguer à volonté sur le site.

En cas de non réception de votre versement dans un délai postal raisonnable, votre compte est désactivé, interdisant l'accès à l'espace membres.

Il est ensuite réactivé dès réception du règlement